

# Sommaire

---

<b>1. Contexte</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Les aménagements</b> .....	<b>3</b>
2.1. Voirie .....	3
2.2. Travaux préliminaires .....	3
2.3. Terrassements .....	4
2.4. Les revêtements, bordures et structures .....	4
2.5. Le parti paysager .....	5
2.6. Assainissement, réseau humide .....	5
2.6.1. Assainissement EU .....	5
2.6.2. Assainissement EP .....	5
2.6.3. Réseau AEP .....	6
2.7. Réseaux secs .....	7
2.8. Collecte des ordures ménagères .....	7

# 1. Contexte

---

## **Généralités**

Le présent rapport constitue le programme de travaux pour l'aménagement d'un lotissement d'habitation sur la commune de Peyrehorade (40) au lieu-dit "Lapuyade"

La superficie de l'opération est de 2.5 ha environ.

L'accès à la zone se fait par le chemin de Lapuyade, voie en impasse étroite et par le chemin de Bikini, voie empierrée à usage agricole.

Les travaux comprennent :

- Terrassements généraux,
- Voirie,
- Réseaux d'assainissement EU et EP,
- Réseau AEP,
- Espaces verts.

Les travaux suivants sont à la charge du SYDEC :

- Réseau d'éclairage,
- Réseau de gaz,
- Réseau télécom et fibre,
- Réseau électrique,

Le rapport d'étude géotechnique montre que les sols argileux en place offrent une capacité d'infiltration et de portance non satisfaisante pour la réalisation du projet sans adaptations.

## **Limites de prestations**

L'étude des aménagements du lotissement par le bureau d'étude SCE prend en compte toute la partie infrastructure (voirie et trottoirs, allotissement, aménagements paysager) et les réseaux humides (EU, EP et AEP) jusqu'aux limites du lotissement.

Les études des réseaux dits "secs" (électricité, télécommunications, gaz et éclairage public) seront réalisées par le SYDEC (Syndicat d'Equipement des Communes des Landes).

## 2. Les aménagements

---

### 2.1. Voirie

---

- Création d'un axe principal nord-ouest / sud reliant le chemin de Bikini au chemin de Lapuyade. Cette configuration impose que le chemin de Bikini soit à terme rendu carrossable afin que les véhicules empruntant la voie principale puissent sortir du lotissement.
- Création d'une voie secondaire en sens unique bouclant sur l'axe principal.

Les profils en travers proposés pour la voie principale présentent une chaussée circulaire de 5.50 m, longée d'un côté par une noue d'assainissement des eaux pluviales de 4.00 m de large et un trottoir de 3.00 m de large ; et de l'autre côté par un espace vert alternant des stationnements, de 2.50m de large.

Le profil en travers proposé pour la voie secondaire présente une chaussée circulaire de 3.5 m en sens unique bordé d'un trottoir de 2 m et d'un espace vert de 2.5 m alternant avec des stationnements.

Des parkings longitudinaux de 2,50m de largeur seront aménagés le long des axes de circulation. Il est prévu une place de parking sur voirie pour les parcelles inférieures à 600m<sup>2</sup>, soit 22 places. Il sera aménagé en plus 8 places visiteurs. Le total des places créées sur la voie publique est donc de 30 places.

Le traitement paysager consistera en :

- la plantation d'arbres d'alignement
- l'enherbement des noues
- l'enherbement des espaces verts le long des voies et aux abords des carrefours.

Les travaux d'aménagement seront réalisés en plusieurs interventions. Il est prévu une tranche de viabilisation et les travaux de finitions (revêtement final de chaussée et espaces verts) seront reportés dans le temps.

### 2.2. Travaux préliminaires

---

Les travaux comprennent :

- les installations de chantier (clôture, baraquements, etc...)
- la signalisation de chantier
- les implantations de chantier

## 2.3. Terrassements

Les travaux sont compris dans l'emprise des voies et espaces publics futurs. **Il n'est pas prévu de terrassement dans l'emprise des futurs lots.**

Ces travaux comprennent :

- le nettoyage, le débroussaillage du terrain et l'abattage des arbres et végétaux non conservés,
- le décapage de la terre végétale et stockage sur site pour réemploi,
- le terrassement en déblais ou remblais pour mise à niveau des plates-formes, compris évacuation des matériaux excédentaires et apport si nécessaire,
- la remise en place de terre végétale sur les espaces verts et évacuation des excédents,

## 2.4. Les revêtements, bordures et structures

Les chaussées et stationnements seront traitées en enrobé noir.

Les cheminements piétons seront en enrobé noir.

Les accotements et les noues seront enherbés sur une couche de 0,30 m de terre végétale.

Les bordures et caniveaux mis en œuvre seront en béton. Leurs types seront les suivants :

- type T2
- type P1

### ➤ Structures

Les structures suivantes se basent sur les préconisations résultantes de l'étude géotechnique effectuée par la société GEOTEC en mars 2011.

#### a) *Chaussées*

Hypothèse : Classe de trafic TC1 et PF2

Structure :

- Couche de roulement.....BBSG 0/10 sur 5 cm
- Couche d'accrochage
- Couche de base .....GNT B2C1 0/20 sur 15 cm
- Couche de fondation.....GNT B2C1 0/20 sur 20 cm
- Couche de forme (purge).....GNT 0/31.5 sur 50 cm
- Géotextile

#### b) *Stationnement et entrée de parcelle (sans franchissement de noue)*

- Couche de roulement.....BBSG 0/10 sur 5 cm
- Couche d'accrochage
- Couche de base.....GNT 0/31.5 sur 35 cm
- Géotextile

#### c) *Entrée de parcelle (avec franchissement de noue)*

- Couche de roulement.....Béton classe 5 sur 16 cm

- Couche de base.....GNT 0/31.5 sur 30 cm
- Géotextile

d) *Structure des trottoirs*

- Couche de surface.....BBSG 0/6 sur 4 cm
- Couche d'accrochage
- Couche de base .....GNT 0 /31,5 sur 20 cm
- Géotextile

## 2.5. Le parti paysager

---

Le parti paysager se base principalement sur la présence des noues de rétention qui seront présentes le long de l'axe principal de circulation et du dégagement de zones d'espaces verts au droit des carrefours.

Ces espaces seront enherbés de type prairie de milieu humide.

Ces aménagements seront complétés par des arbres d'alignement sur les différents axes structurants.

## 2.6. Assainissement, réseau humide

---

### 2.6.1. Assainissement EU

Le réseau sera mis en place sous la chaussée à une profondeur moyenne de 1.20m. Il sera réalisé de façon gravitaire en PVC diamètre 200 mm CR8.

- Création de 2 réseaux principaux :
  - à l'est de 215 ml, connecté au nouveau réseau créé lors de la première phase. Ce réseau rejoint gravitairement le chemin de Lapuyade et sera connecté au futur réseau venant de l'avenue Paul Lartigue.
  - à l'ouest de 210 ml, connecté au réseau existant sur chemin de bikini

### 2.6.2. Assainissement EP

Le réseau sera mis en place sous la chaussée en tranchée commune avec le réseau EU à une profondeur moyenne de 1.50m. Il sera réalisé de façon gravitaire en PVC diamètre 300 mm.

Selon le rapport de l'étude hydraulique, la capacité d'infiltration des sols en place ne permet pas de filière d'assainissement par infiltration. De ce fait seront créés deux réseaux parallèles :

- un réseau constitué de noues, collectant les eaux de la voirie principale
- un réseau canalisé pour collecter les eaux de toiture des parties privatives et les eaux de voirie de la voie secondaire

De plus les caractéristiques des bassins versants en amont du projet implique la création d'un fossé périphérique en limite nord du projet

Les caractéristiques du projet même ayant été préalablement pris en compte lors de la phase précédente, en la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

➤ Réseau "noue"

Pour gérer les eaux de voirie il sera nécessaire de créer 250 ml de noue.

La partie ouest sera connecté au fossé existant sur chemin de Bikini, après régulation.

La partie est sera connecté au nouveau réseau EP créé lors de la première phase et descendant le chemin de Lapuyade.

➤ Réseau "canalisé"

- Création d'un réseau principal à l'est de 335 ml en tranché commune avec l'EU. Ce réseau sera connecté gravitairement au bassin de rétention via le nouveau réseau créé lors de la première phase.
- Création d'un 2ème réseau à l'ouest de 90 ml, en tranchée commune avec le réseau EU; qui sera connecté au fossé existant longeant le chemin de Bikini, après régulation.

➤ Bassins de rétention (créés lors de la première phase)

Ont été créés 2 bassins de rétention afin de gérer le débit des eaux pluviales.

- un bassin principal de 1110 m<sup>3</sup> au sud-ouest de la zoné d'étude, qui est connecté au ruisseau temporaire existant.
- un bassin alvéolaire secondaire de 80 m<sup>3</sup> au sud de la première phase, connecté au nouveau réseau EP créé lors de la première phase.

L'entretien des bassins est à la charge de la commune.

➤ "busage" de fossé

- Busage du fossé en sortie sur le chemin de Bikini sur 20 ml
- Busage du cou d'eau traversant la voirie au sud du projet sur 40 ml

### 2.6.3. Réseau AEP

Le réseau d'eau potable sera en PVC, posé en tranchée commune avec le réseau d'assainissement.

Un poteau incendie sera mis en œuvre sur la zone.

Au droit de chaque point de livraison il sera mis en place des attentes au réseau AEP dans des regards compteur pour en assurer leur alimentation.

**Il n'est pas prévu de poser de réseau d'arrosage des espaces verts.**

Les diamètres utilisés seront :

- Réseau : 125 mm
- Branchements collectifs : 63 mm
- Branchements individuels : 32 mm

## **2.7. Réseaux secs**

---

Les études et les travaux suivants sont à la charge du SYDEC :

- Réseau d'éclairage,
- Réseau de gaz,
- Réseau de téléphonie,
- Réseau électrique,

## **2.8. Collecte des ordures ménagères**

---

La première tranche de travaux, déjà réalisée, intègre une dalle béton à l'entrée du lotissement, où sera installée :

- 2 conteneurs hors sol en bardage bois pour les ordures ménagères
- 5 conteneurs hors sol en bardage bois pour le tri sélectif

Dans un second temps, lors de la commercialisation de la deuxième tranche, un deuxième point de collecte sera mis en service à l'entrée de cette nouvelle tranche, avec 2 conteneurs ordures-ménagères hors sol en bardage bois également.

La dalle béton destinée à recevoir ces conteneurs est intégrée au programme de travaux du présent permis d'aménager.